



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le 23 mai 2013

RESULTATS CAP DES DIRECTEURS

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé : Marie Thérèse CORNEE tél : 05 61 89 48 10

Philippe NONNENMACHER tél : 01 48 73 20 34

Déclaration liminaire :

Nous direz-vous encore que tout va bien, M. le directeur, alors que depuis quelques mois les mouvements de grève touchent nos services quelles qu'en soient la mission ou l'implantation géographique. Milieu Ouvert de Martinique ou d'Alsace, hébergements à Marseille, Quimper, Aubervilliers, Fort de France et bientôt toute la région parisienne ont ou vont marquer par des journées de grève le caractère insupportable de leurs conditions d'exercice professionnel.

Les raisons en sont multiples et variées :

L'activité en milieu ouvert se caractérise par une forte augmentation des décisions de MJIE par les juges des enfants qui sont soit satisfaits des évaluations éducatives réalisées par les services de la PJJ, soit les prononcent pour pallier les mesures d'AEMO mises en attente par les services du SAH. Depuis 1 année 1/2 où la MJIE s'est déployée dans les services notamment au civil, le manque de temps disponible aux agents ne permet pas de traiter la question de l'accroissement de compétences par la formation professionnelle pour les différents intervenants. Le flux (entrées/sorties) et les exigences dues au protocole d'intervention de la MJIE (présentation, synthèse, restitution) contraignent fortement tous les professionnels. Le directeur va se voir contraint à ne pas pouvoir garantir une complète pluridisciplinarité dans toutes les MJIE, puisque pressé entre quantité et qualité.

Le délai d'exécution à 5 jours de toutes les mesures, au départ concernant les décisions portant sur les Zones de Sécurité Prioritaire et étendu à tous les secteurs géographiques, risque de mettre encore plus à mal la pluridisciplinarité faute de disponibilité des agents, ou de créer inexorablement une liste de mesures en prise en charge différée.

Les tableaux de bords régionaux mettent en compétition les services de la PJJ avec des critères très variables de comptage des mesures (fratrie) ainsi que du calcul du délai d'attribution de la mesure après son enregistrement dans GAME immédiatement ou à 15 jours. Quant aux budgets, ils permettent tout juste d'acheter les timbres pour convoquer les familles et obligent à construire des projets d'activité à moindre coût et de ce fait très précaires.

En hébergement, la concentration dans des mêmes lieux de problématiques similaires (violences, ILS, troubles psychologiques) au mode de traitement uniquement pénal, conduit à des situations de grande violence des mineurs envers les lieux ou pire encore vis à vis des agents sans distinction de leur fonction. En découlent des arrêts maladie, des accidents de travail qui ne font qu'alourdir les charges de travail et renforcer la fragilité des équipes. Que dire de cette « fatalité pénale » qui conduit à ne plus accueillir que des garçons, à renoncer de fait à la mixité et à l'accueil de jeunes filles ? Et que penser de ces placements assortis de contrôles judiciaires qui non seulement diminuent les libertés des mineurs mais réduisent les champs d'action des éducateurs lorsque tel ou tel adolescent ne peut plus se rendre au domicile familial ou continuer sa scolarité du fait d'une interdiction de territoire ? Nous sommes revenus au temps de la relégation, les établissements de placement sont l'outil du bannissement. Et tout cela notre administration l'a voulu, l'a instrumenté malgré les mises en garde formulées tant par les organisations professionnelles que par les magistrats eux-mêmes. Même les mineurs ont intégré cette logique perverse qui via les CER, puis les CEF, les conduira à la détention. Alors qu'ont ils à perdre ?

Des éléments de pondération des tensions sont connus : prises en charge de problématiques différentes y compris dans un cadre civil et ce qui en découlerait d'une mixité du groupe d'adolescents ; passage à 16 du nombre d'éducateurs de manière à garantir le cadre d'intervention et la sécurité de tous mais surtout de mettre en place un suivi individualisé efficient, cessation de la baisse des budgets conduisant à ne plus proposer que des actions bricolées aux mineurs. Des choix s'imposent. De nouvelles orientations sont indispensables. De quelle manière envisagez vous de porter le message de la priorité de l'éducatif et de la nécessité de moyens nouveaux ?

MOBILITE

POSTES CLASSIQUES							
Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			
Inter région	Départ	Structure	Nom Prénom	Bar	Départ	Structure	Observations
GRAND CENTRE	89	STEMO MARNE siège à REIMS	Réserve non levée				
CENTRE EST	01	EPEI BOURG EN BRESSE	Poste offert à la Liste d'aptitude : Isabelle GUILLERMET				
CENTRE EST	63	EPE CLERMONT FERRAND UEHC CLERMONT FERRAND	PV				
CENTRE EST	63	STEMO SUD AUVERGNE siège à CLERMONT FERRAND	PV				
GRAND EST	68	EPEI HAUT-RHIN siège à COLMAR	PV				
GRAND NORD	27	STEMO EVREUX	PV				

GRAND NORD	62	STEI ARTOIS siège à BRUAY LA BUISSIÈRE	PV				
GRAND NORD	62	EPE SAINT MARTIN BOULOGNE	PV				
GRAND NORD	62	STEMO ARRAS	PV				
GRAND OUEST	49	STEMO ANJOU siège à TRELAZE	LEBOUC Denis	65	37	STEMO Tours	
GRAND OUEST	37	STEMO Tours	PV				
GRAND OUEST	44	EPE NANTES	Poste offert à la Liste d'aptitude : Antoine COUBES				
ILE DE FRANCE-OM	75	STEI PARIS	CHOROWICZ Patrick	48,5	75	DIRPJJ 75 audit à republier	
ILE DE FRANCE-OM	94	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	DO NASCIEMENTO Isabelle	21	95	EPE Oise Nogent sur Oise	
ILE DE FRANCE-OM	95	EPE OISE NOGENT SUR OISE	PV				
ILE DE FRANCE-OM	95	EPEI PONTOISE	PV				
SUD	30	STEMO ALES	BEDIN Anne-Laure	6	44	EPE Nantes	
SUD	82	STEMO MONTAUBAN	DELPRAT Patrick	37	64	STEMO Aquitaine Sud Pau	
SUD OUEST	64	STEMO AQUITAINE SUD siège à PAU	BERTOIA-HAMARD Laetitia	11	40	CEF Mont de Marsan	
SUD OUEST	40	CEF MONT DE MARSAN	PV				
SUD OUEST	87	STEMO LIMOUSIN siège à LIMOGES	DIVY Laurent	15,5	95	EPEi Pontoise	

Vacances de gestion suite à la CAP postes spécifiques du 23 avril 2013

Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			Observations
Inter région	Départ	Structure	Nom Prénom	Bar	Départ	Structure	
GRAND CENTRE	41	STEMOI BLOIS	CAILLEAUX-PERRIN Eliette	9,75	57	STEMO Sarreguemines-Thionville	
ILE DE FRANCE-OM	78	EPEI SUD YVELINES siège à VILLEPREUX	PV				
ILE DE FRANCE-OM	91	EPEI DRAVEIL	PV				

ILE DE FRANCE-OM	92	STEMO NORD DES HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES	ALFARO José	35	93	EPE Pantin	
ILE DE FRANCE-OM	93	EPE PANTIN	PV				
ILE DE FRANCE-OM	94	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	MINERY Anne-Laure	9,75	77	DTPJJ 77 CT à republier	
ILE DE FRANCE-OM	95	STEMO ARNOUVILLE	LHERY Michel	37	77	STEMOi Melun	
ILE DE FRANCE-OM	77	STEMOI MELUN	DUVAL Sylvie	37,75	75	DIPJJ IdF/OM CT à republier	
GRAND EST	54	STEMOI NANCY	PV				
GRAND EST	55	STEMO VERDUN-BRIEY siège à VERDUN	PV				
GRAND EST	67	EPEI STRASBOURG	GOUSSE Vanessa	9,75	25	EPEi Besançon	
GRAND EST	25	EPEi BESANCON	PV				
GRAND EST	57	STEMO SARREGUEMINES-THIONVILLE siège à SARREGUEMINES	GENET Claudine	22		DIPJJ Grand Est Auditeur à republier	
GRAND OUEST	35	EPEi RENNES	PV				
GRAND NORD	59	EPE PAYS DU HAINAUT siège à DOUAI	TACLET Clarisse	27	59	ENPJJ à republier	
SUD	34	EPE MONTPELLIER	QUEAU-SLEIMAN Thierry	13,5	35	EPEi Rennes	
SUD EST	04	STEMO DIGNE LES BAINS	PV				
SUD EST	06	STEMOI GRASSE	MADIOT Yvon	32,25	83	EPEi Toulon	
SUD EST	83	EPEI TOULON	BONNEFOY-CUDRAZ Marie	6,75	21	DIPJJ Grand Centre CT à republier	

POSTES PROFILES

POSTES PROFILES							
Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			
Inter région	Départ	Structure	Nom Prénom	Bar	Départ	Structure	Observations
SUD OUEST	33	DIPJJ SUD OUEST Auditeur territorial	BENOIT Sophie	23	34	EPE Montpellier	

GRAND NORD	60	CEF BEAUVAIS	BLOSSEVILLE Marion	10	62	EPE Saint Martin Boulogne	
ILE DE FRANCE- OM	75	Direction de projet- mission Cellule nationale Mineurs Isolés Etrangers	Autre candidat				

COMMENTAIRES :

Eh bien non, tout ne va pas bien !!! Merci M. le directeur d'avoir bien voulu vous insurger contre ces propos que nous vous aurions prêtés, laissant croire que tout allait bien à la PJJ. Vous nous informez qu'environ 50% des préavis de grève débouchent sur des « compromis » et permettent de se dispenser de journées de grève et d'action. Pour autant, nous SNPES, estimons que le préavis fait partie intégrante d'un mouvement de grève et doivent être considérés avec la même importance en termes d'alertes qui vous sont envoyées que ce soit au sujet de la qualité des prises en charges ou des conditions de travail des agents. A ce propos, nous apportons notre soutien aux collègues de Toulouse, que nous avons omis dans notre déclaration liminaire, en grève les 21 et 22 mai.

Sur le passage à 16 éducateurs en hébergement, le DPJJ n'a jamais entendu cette revendication au cours de ses nombreux déplacements sur les structures...

Quant à nos amis de Martinique, ils apprécieront que le DPJJ trouve leur préavis « excessif », « fourre-tout » et incluant de faux problèmes de portail ou de places de stationnement, alors qu'ils viennent d'être dotés d'un beau foyer tout neuf.

Concernant la MJIE, le DPJJ n'a pas connaissance de ce que les magistrats apprécient réellement : le fait qu'elles puissent être traitées dans les services comme l'étaient les IOE et non comme des RRSE renforcés. Il ne s'est pas attardé sur leur propension à se substituer au défaut de prise en charge des AEMO par le SAH. Espérons que ces points puissent être abordés au cours du Comité Technique Central du 3 juin.

Le DPJJ nous dit ne pas comprendre cette mise en compétition des services à travers la lecture et le renseignement des tableaux de bord. Or ces outils strictement chiffrés sont imprécis et ont un effet direct sur l'allocation des moyens budgétaires ou des postes. Par exemple : un agent absent deux mois est pris en compte dans l'activité, mais pas quatre agents absents chacun 15 jours. Et des exemples il y en a d'autres...

En réponse à une réflexion sur le petit nombre de postes soumis à mobilité, le SDRH nous rappelle que le corps de directeurs est passé d'environ 650 à 610/620 agents depuis 2007 ; que de nombreux postes sont traités hors CAP (260 statuts d'emploi, fonctionnels) ; qu'un plus gros recrutement est prévu pour l'année à venir ; que donc la mobilité, un peu contrainte cette année, devrait se desserrer dans les années prochaines. Cette année près de 200 mouvements sont observés. La promotion sortante doit se voir offrir un nombre suffisant de postes mais pas tous sur des services.

Concernant les avances de frais engagées par les agents pour l'exercice de leurs missions (audit, formation), le SDRH rappelle que des procédures sont possibles pour y remédier. Il serait bon qu'elles puissent redescendre jusque sur les terrains...

RECOURS :

Un dossier étudié, le collègue est invité à se rapprocher des délégués.

LISTE D'APTITUDE :

Le poste de l'EPE de Nantes sera proposé à M. Antoine COUBES, celui de l'EPEI de Bourg en Bresse à Mme GUILLERMET Isabelle.

